



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 09 octobre 2024

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Aurélie MORISEAU, Jean Yves MORAUX, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE,

Etaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD	« «	Philippe BLUTEL
Eric CERDAN		

Jean-Yves MORAUX est proposé comme secrétaire de séance

Nomination VOTEE à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 04 juillet 2024

1	Incivisme aires OM	4 au 11 septembre dont 3 payées au 16/10
2	Assurances commune	Signature contrats le 17/10
3	Déchets organiques	Délibéré ; en cours avec SMIRTOM
4	Acceptation de chèques	Délibéré ; encaissés
5	Prévoyance agents	Délibéré ; 10 €/agent & mois
6	Voirie communale	Voté ; vérifier compétence commune
7	Investissements 2025	
7.1	Enfouissement réseau Ligni	Non évoqué au conseil ; validé en mai 24
7.2	Signalétique « voie sans issue »	Cahier des charges à revoir
7.3	vidéo protection aires OM	Dossier demande de subvention CdC envoyé
7.4	Aire OM « Saint Sulpice »	Non retenu
7.5	Village d'avenir Clocher & parvis	Intérêt confirmé ; étude Architriad avant-projet lancée

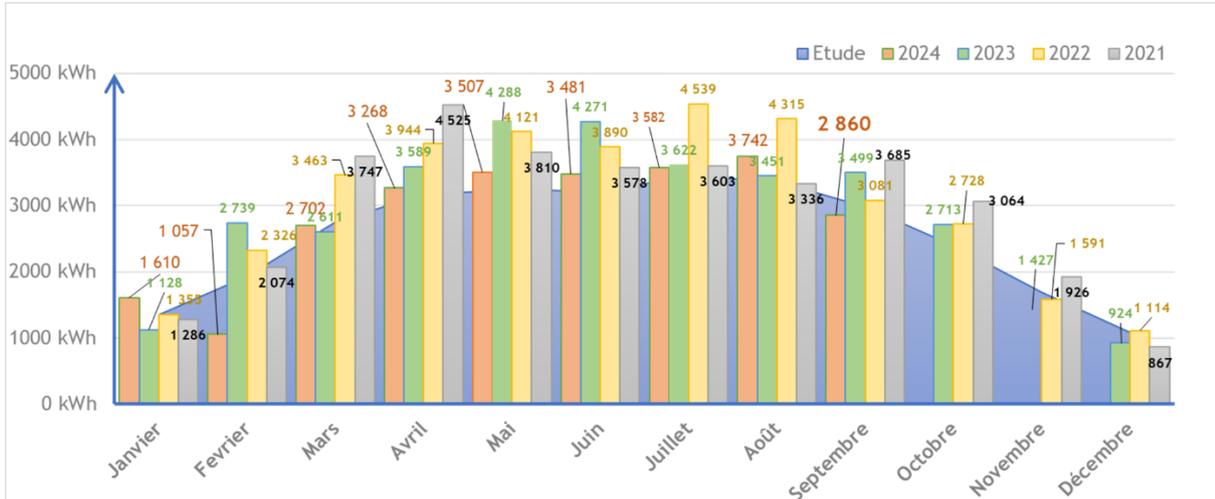
2. Faits Marquants

Etat civil	<ul style="list-style-type: none">• Naissance BOURDIER (GEORGET) Kaïs PAUMIER Lucile• Mariages• Décès Claudette OLIVIER (69 ans)	5 Charmilles Le Libéra	29 septembre 2024 01 octobre 2024
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Permis de construire SURCIN Hélène & Mickaël• Déclarations de travaux LEMAITRE Raoul FRANCHET Loïc RIVIERE Olivier	St JACQUES Place RONEL PONT PERCE LIGNI	Garage Panneaux photovoltaïques Panneaux photovoltaïques Panneaux solaires (eau chaude)
Divers	Petit journal Agenda municipal Concert A tous cœur 16 novembre 2024 Coupure électrique 16 octobre		



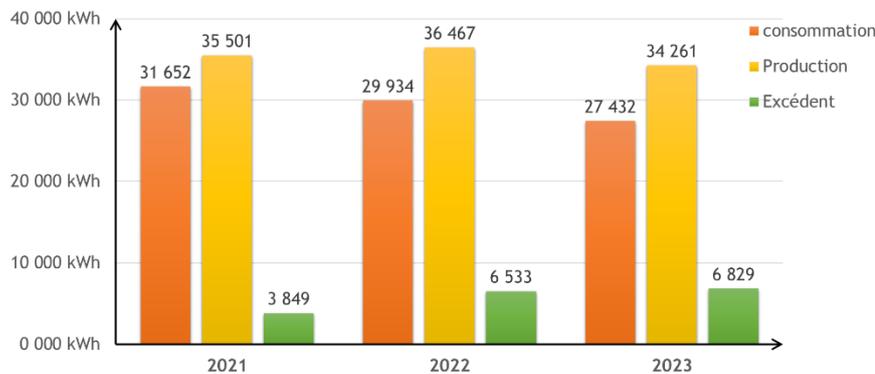
**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 octobre 2024**

3. Production photovoltaïque



	Contrat	2021	2022	2023	2024
Production	kWh	30 648	35 501	36 467	34 261
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,12055 €	0,12055 €	0,12161 €
Revenus		3 699 €	4 280 €	4 396 €	4 167 €

4. Energie



Monsieur le Maire présente un bilan énergie de la commune. Notre éclairage public leds a été installé à l'été 2022. L'économie année pleine est donc visible entre 2021 et 2023 et correspond à 4 000 kWh (soit 15% de notre consommation).

La commune, sur les 3 années, est excédentaire en énergie électrique (7 000 kWh en 2023)
A fin août

5. Fête de la terre 2024



Fin septembre, les Jeunes Agriculteurs de l'Orne ont voulu remercier les bénévoles ayant permis la réalisation de la fête de la terre 2024 et son succès.

Une soirée a été organisée à la salle des fêtes à laquelle le conseil a participé.

Pour nous remercier dans notre implication, les JA 61 nous ont offert 2 statues réalisées par un sculpteur sur bois lors de la fête.





**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 octobre 2024**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **REMERCIÉ** les jeunes agriculteurs pour leur cadeau et pour la belle image de la commune qui ressort de leur travail lors de la fête de la terre
- **DECIDE** l'installation de la statue « tête de cheval » dans le hall d'entrée de la salle des fêtes et le coq dans la salle du conseil
- **DIT** qu'une plaque commémorative sera installée sur chaque statue

6. Incivisme aire de collectes déchets ménagers

Depuis le dernier conseil, une quinzaine d'infractions ont été constatées dont 6 auteurs ont pu être identifiés. A noter que la même personne a été sanctionnée 2 fois le 23 et 25 septembre. Sur les 10 infractions verbalisées à ce jour 5 sont payées au 22 octobre.

Nom	Commune	Date	Paiement Au 16/10	Aire	Remarques
[REDACTED]	Mortagne	23/09/24	N	St Sulpice	
[REDACTED]	Mortagne	25/09/24	N	St Sulpice	
[REDACTED]	Coulonges/Sarthe	30/09/24	N	Le Bourg	
[REDACTED]	St Hilaire le Châtel	30/09/24	N	Ligni	Contact téléphonique
[REDACTED]	Courgeoût	14/10/24	N	St Sulpice	Contact téléphonique
[REDACTED]	St Langis	15/10/24	N	St Sulpice	

(Identité visible en conseil)

7. Autorisation de stationnement et de circulation de taxi.

L'activité de taxi est soumise à 2 arrêtés communaux :

- Le premier fixe le nombre d'autorisations de véhicules de taxi pouvant exercer sur le territoire communal
- Le deuxième attribue une autorisation à une personne physique et un véhicule.

Aujourd'hui, un arrêté de 2002 fixe le nombre à 1 et un arrêté de 2023 l'attribue à Mme Debray, Raymond assistance pour un véhicule Jumper.

La commune a été saisie par l'entreprise Raymond assistance pour une deuxième autorisation.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil le passage de 1 à 2 le nombre d'autorisations de circulation & stationnement de taxis possibles sur le territoire communal.

Le conseil s'interroge sur la société Ambulances Mariette nouvellement implantée sur la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à 2 le nombre d'autorisations de circulation & stationnement de taxis possibles sur le territoire communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger et signer les arrêtés et autres actes liés à cette décision.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de se rapprocher de la société Ambulances Mariette pour clarifier leur situation administrative.

Ambulances Mariette, interrogé, nous informe qu'il dispose de 5 autorisations sur Mortagne et 2 sur Bazoches-sur-Hoëne. La société exprime son besoin d'avoir une autorisation supplémentaire sur Saint Hilaire

Monsieur le Maire consulte le conseil, format dématérialisé, qui exprime son avis. A l'unanimité

- **DECIDE** de passer à 3 le nombre d'autorisations de circulation & stationnement de taxis possibles sur le territoire communal.

8. Tarif salle des fêtes



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 octobre 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil des points suivants

- La commune est de plus en plus sollicitée par des particuliers ou sociétés « hors commune » pour des locations de la salle des fêtes en semaine soit pour des « vins d'honneur ou des moments de recueillement après des obsèques soit pour des soirées type « arbre de Noël ». Ceci peut être lié à la présence du funérarium sur le territoire, à la fermeture hivernale et l'augmentation des coûts du carré du Perche et enfin à l'attractivité de notre salle nouvellement refaite.
Notre dernière grille tarifaire ne prévoit qu'un coût de 50 € (70 € en période hivernale, chauffage compris) pour toute ces activités.
Ce prix très attractif pourrait se justifier pour des habitants de la commune mais apparaît comme faible pour des extérieurs.
- Nous facturons l'énergie à 0,30 €/kWh qui correspond à notre prix de revient. Dans ce prix la part abonnement joue beaucoup et reste inchangée quelque soit la consommation.
Les travaux d'isolation nous montrent que la consommation a sensiblement baissée. Monsieur le Maire alerte le conseil sur le fait l'abonnement restant identique, le prix du kWh augmente mécaniquement.
Une première estimation des consommation conduirait le prix de revient à 0,40 €/kWh. A ce prix le locataire voit toujours une baisse de son coût énergétique.

	Conso	abonnement	conso	Prix kW
Données 2023	6500 kWh	600 €	1 400 €	0,30 €/kWh
Hypothèse baisse 50% de consommation	3250 kWh	600 €	700 €	0,40 €/kWh

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE :**
 - o De continuer à faire les locations gratuite pour les événements type « vin d'honneur » des familles habitant la commune.
 - o De laisser à 50 € (70 € en période de chauffage) les locations à la demi-journée pour les demandeurs « hors commune »
 - o De passer le prix de la location à 100 € pour les locations de semaine à la journée ou comprenant une soirée. L'énergie sera facturée séparément après relevés du compteur.
- **NE RETIENT PAS** l'idée de Monsieur le Maire de faire évoluer le prix de l'énergie.
- **DIT** qu'un point sera fait après quelques mois de fonctionnement de la salle en période hivernale.

9. Entretien de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'église est propriété de la commune qui doit en assurer la charge d'entretien dans le cadre réglementaire suivant :

TEXTES

- Circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987
- Circulaire ministérielle n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011

PRINCIPE

Les communes peuvent allouer une indemnité aux prêtres assurant le gardiennage des églises. Cette indemnité peut être allouée à un agent territorial assurant effectivement le gardiennage lorsque les circonstances locales l'exigent.

MONTANT

A compter du 1er janvier 2024, les montants applicables sont de :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice
- 126,91 € pour un gardien résidant dans une autre commune visitant l'église

Ces sommes constituent des plafonds, en-dessous desquels il demeure possible aux conseils



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2024

municipaux de revaloriser les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci

Monsieur le maire constate des dysfonctionnements liées à

- La faible fréquentation de l'église
- Les demandes d'entretien en dernière minute
- La diminution du bénévolat culturel

Face à cela Monsieur le Maire propose au conseil d'affecter un budget sous forme d'heures de ménage d'un prestataire extérieur (ETS comme pour les locaux communaux) à l'entretien de l'église. Ce budget serait mis à la disposition d'un correspondant désigné au sein de la paroisse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** l'affectation d'un budget de 500 € (dans la cadre du maximum autorisé) sous forme d'heures de ménage pour l'entretien de l'église.
- **DIT** que ce budget sera mis à la disposition d'un correspondant désigné au sein de la paroisse

10. Locataire logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil que nous faisons face à l'absence de paiement de loyer d'un des locataires du parc immobilier communal.

Malgré les relances et l'absence visibles de justifications (grand âge, détresse sociale, maladies, ...) le loyer n'est plus payé depuis 6 mois. La dette à ce jour représente 3 000 € et il n'y a aucun signe de volonté de sortir de ce mauvais pas.

Aussi Monsieur le Maire propose de lancer auprès d'un huissier la procédure d'expulsion. Monsieur le Maire présente au conseil les étapes de la procédure et leur coût.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE**, compte tenu du contexte exposé par Monsieur le Maire de lancer une procédure d'expulsion de (nom connu en conseil), locataire d'un logement communal

11. Investissements 2025

Dans le cadre de la préparation du budget 2025 Monsieur le Maire a proposé plusieurs pistes de réflexion lors du dernier conseil (voir compte rendu du 11 septembre 2024).

Il ajoute le possible projet d'installation d'agrès pour pratique sportive dans l'environnement du terrain de foot communal.

Le budget pour 6 agrès tel que présenté au serait de l'ordre de 10 000 €, c'est-à-dire beaucoup plus faible que les jeux pour enfants



Le Conseil Municipal,

- **NE RETIENT PAS** le projet d'agrès sportif dans le cadre des investissements 2025
- **DIT** qu'une installation de ce type pourrait se justifier dans un projet de parcours santé ou sportif.

12. Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire présente au conseil le planning de la cérémonie

- 11h00 Rassemblement à la Mairie
- 11h15 Cérémonie à l'église
- 11h45 Commémoration au monument aux morts
- 12h00 Vin d'honneur suivi d'un repas.

Les participants du conseil se signalent

13. Vin chaud

Le conseil fixe au vendredi 20 décembre à 18h00 le moment convivial vin chaud devant la Mairie.



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 octobre 2024

14. Boite à livre

Marie Laure BLIN rappelle au conseil sa proposition d'installation d'une « boite à livres » à disposition des habitants dans le bourg

Le Conseil Municipal,

- **RETIENT** la proposition d'installation d'une boite à livres dans le centre bourg
- **DIT** que chacun réfléchira sur la forme que pourrait prendre cette boite (ancienne cabine téléphonique, cabane de plage ...) et son positionnement.
- **DIT** que le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil

15. Régularisation d'échanges de terrains.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à sa réunion du 2 décembre 2020 2 délibérations ont été prises :

- Délibération n° 38 : Achat d'une parcelle de 42 m² pour l'installation de l'aire de container au Châtel
- Délibération n° 39 : Régularisation d'échange de parcelles entre la commune et Madame Pottier fait sans actes il y a environ 50 ans.

Le cabinet de géomètre a rendu son rapport pour les 2 et il nous reste à établir les actes. Devant la complexité et notre manque de compétence nous n'avons pas pu faire réaliser les actes par actes administratifs auprès des services départementaux.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil de faire appel à l'étude notariale de Mortagne au Perche dans le cadre suivant :

- Vente MALHERBE/Commune St Hilaire : prix de vente 100€ frais d'acte à la charge de la commune.
- Echange POTTIER/Commune St Hilaire : évaluation des biens 10€ chacun, frais d'acte à la charge de la commune

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de faire appel à l'Etude notariale de Mortagne au Perche pour l'établissement des actes suivants :
 - o Vente MALHERBE/Commune St Hilaire
 - o Echange POTTIER/Commune St Hilaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser et signer tous les documents permettant la réalisation du projet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 4 décembre 2024 à 19h30